COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 30 juin 2020 à 20h00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni sur convocation du Maire en date du 24 juin 2020. La séance se tient dans la salle Keller, sise au 2 rue des Jardins à Dannemarie.
Sont présents, sous la présidence de Monsieur Alexandre BERBETT, Maire :

NOM / Prénom	***QUALITE***	***PRESENCE***	***PROCURATION A***
BERBETT Alexandre	Maire	X	
GRETER Catherine	1ère Adjointe	X	
HOLLEVILLE Nicolas	2e Adjoint	X	
LAKOMIAK Evelyne	3e Adjointe	X	
THEVENOT Sylvain	4e Adjoint	X	
BOILLAT Céline	5e Adjointe	X	
BRANCART Dominique	Conseiller	ABSENT	***/***
DZIURDZI Marie-Laure	Conseillère	X	
DION Eric	Conseiller	X	
THIEBAUX Dominique	Conseiller	ABSENT	**GRETER Catherine**
ROTH Edith	Conseillère	X	
PFIRSCH Frédéric	Conseiller	X	
GRIMONT Clara	Conseillère	X	
BENNATO Kévin	Conseiller	X	
SCHNOEBELEN Marion	Conseillère	ABSENTE	**BERBETT Alexandre**
MUMBACH Paul	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
STROH Dominique	Conseillère	ABSENTE	**MUMBACH Paul**
DEMICHEL Hugues	Conseiller	ABSENT	**LENA Laurette**

Y assiste également :
Madame Sylvie SCHILLING, DGS, et Madame Emilie VONFELT, Adjointe à la DGS, représentant les services municipaux.

M. Vivian MILLET, journaliste l'Alsace et représentant la presse.

Monsieur le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent

3. **BUDGET/FINANCES**
 3.1. Additif DCM indemnités – fixation date d'effet
 3.2. Vote des taux d'imposition
 3.3. Approbation attribution subventions
 3.4. Approbation du budget 2020
 3.5. Décision Modificative BP Eau 2020
 3.6 Reconduction du prêt-relais avec la Caisse d'Epargne pour le MHA

4. **RESSOURCES HUMAINES**
 4.1 Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de Responsable des Affaires Générales
 4.2. Approbation versement prime exceptionnelle « COVID-19 »

5. **ADMINISTRATION GENERALE**
 5.1. Attribution baux (anciennement Steinlé)
 5.2. Proposition Commission Communale des Impôts Directs
 5.3. Autorisation permanente et générale de poursuites

6. **URBANISME**
 6.1. Droit de préemption urbain

7. **DIVERS**
 7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
 7.2. Informations diverses.

ACCUEIL

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le point 5.1 Attribution baux (anciennement Steinlé), est ajourné.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Conseil Municipal désigne Madame Emilie VONFELT en qualité de Secrétaire de séance.
Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de séance du 9 juin 2020 dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. BUDGET/FINANCES

3.1. ADDITIF DCM INDEMNITES – FIXATION DATE D'EFFET
2020-DCM-30-06-01

Vu l'article 19.V de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
« Dans les communes pour lesquelles le conseil municipal a été élu au complet au premier tour, les désignations et les délibérations régulièrement adoptées lors de la première réunion du conseil municipal mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 2127-7 du code général des collectivités territoriales prennent effet à compter de la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au premier tour, fixée à la première phrase du premier alinéa du III du présent article. »

Vu le décret publié au Journal Officiel du 15 mai 2020, fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai ;

Vu la délibération n° 2020-DCM-26-05-03 en date du 26 mai 2020, portant élection des adjoints au Maire, ainsi que nomination des conseillers délégués ;

Considérant la nécessité de fixer, pour les adjoints et conseillers délégués, une date d'effet de leur indemnité ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, DECIDE :
DE FIXER la date d'effet du versement des indemnités aux adjoints et conseillers délégués, à la date d'entrée en fonctions desdits adjoints et conseillers délégués, soit à compter du 27 mai 2020.

3.2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
2020-DCM-30-06-02

En application de la note interministérielle relative au calendrier d'adoption des délibérations en matière de fiscalité directe locale au titre de l'année 2020 ;

En application de l'article 11 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relatives aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie du Covid-19, la date limite de transmission des délibérations des collectivités territoriales et leurs groupements relatives aux taux, aux tarifs et aux produits des impositions directes locales de l'année 2020 a été reportée au 3 juillet 2020 ;

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2020, ainsi que des taux actuels d'imposition. Conformément aux débats de la commission des finances du 23 juin 2020, il propose d'augmenter les taux de 2,9%.

Les nouveaux taux et produits attendus proposés sont les suivants :

	Taux de référence 2019	**Coefficient de variation**	**Taux votés 2020**	***PM Bases effectives 2019***	**Bases d'imposition prévisionnelles 2020**	**Produit 2020 correspondant**
Taxe d'habitation		1,029339				
Taxe foncière (bâti)	10,96%		11,28%	*2 954 491,00*	2 992 000,00	337 498,00
Taxe foncière (non bâti)	47,88%		49,28%	*19 954,00*	20 200,00	9 955,00
CFE			CC SAL			FPU
Produit fiscal attendu 2020						**347 453,00**

A titre indicatif, le produit prévisionnel de la Taxe d'Habitation pour 2020 est de 496 239,00€, soit équivalent au produit 2019. Ce qui porte le montant total de la fiscalité directe locale attendue à : 347 453,00 + 496 239,00 = 843 692,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2020 tels que définis ci-dessus.

3.3. APPROBATION ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2020-DCM-30-06-03

Monsieur le Maire présente les inscriptions budgétaires en matière de subventions accordées aux associations et institutionnels pour l'exercice 2020, selon détail ci-dessous :

- Associations

ASSOCIATION	**Pour le fonctionnement Article 6574**	**Pour les investissements Article 6574**	**VOTE**
Amicale de pêche et de loisirs	250.00	500.00	
Amicale des Donneurs de Sang Dannemarie	250,00	0	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	0	500.00	
APAEI	0	500.00	
APCP	250.00	1 000.00	
Arts Martiaux Dannemarie	250.00	800.00	
Association Avicole	250.00	1 000.00	
Association du Foyer de la Culture	0	0	

Association des Amis de la Médiathèque	250.00	1 200.00	
Association Tennis de Table	250.00	200.00	
Chorale	250.00	0	
Club Canin	250.00	1 000,00	
COM'DA	1 250.00	1 250.00	
HDC Dissidents	1 750.00	1 250.00	
IRON Club	250.00	500.00	
Jardins Familiaux	250,00	700.00	
La Cigogne Rose	0	0	
La Dannemarienne	1 500.00	700.00	
Les Amis de l'Hôpital	0	1 000.00	
Les Amis de l'Orgue Callinet	250.00	800.00	
Association Les Tranchées Oubliées	500.00	3 000,00	
MJC	2 300.00	0	
Orchestre d'Harmonie	250.00	2 000.00	
Porte d'Alsace Rugby Club	500.00	1 500.00	
RCD	1 000.00	2 000.00	
Sundgo Network	500.00	800.00	
Sundgau Oxygène	250.00	2 000.00	
UCJE Handball	5 000,00	1 000.00	
UNC AFN Dannemarie	250,00	0	
Vélo Club Sundgovia	500,00	0	
TOTAUX	**17 550.00**	**26 200.00**	

Soit un total à inscrire en dépenses de fonctionnement de 43 750.00€.

Il est précisé que le versement de la subvention, au titre d'investissements réalisés par les associations, se fera sur présentation de(s) facture(s) avant le 15.11.2020, dernier délai.

Paul MUMBACH propose d'aider le groupement des commerçants en leur apportant une aide supplémentaire de 3000 € pour le fonctionnement en raison de la crise du coronavirus.

M. le Maire dit qu'il reste 1000 € de subventions non attribuées et propose d'attribuer uniquement cette somme.

Nicolas HOLLEVILLE précise que l'équipe a rencontré le Président et qu'il n'a pas demandé d'aide supplémentaire.

Concernant le montant de la subvention à verser à COM'DA en soutien à celle-ci en raison de la crise sanitaire, le Conseil municipal DECIDE :

- **pour accorder 3000 € supplémentaires à COM'DA : 4 voix dont 2 procurations (H. DEMICHEL, L. LENA, P. MUMBACH, D. STROH).**
- **contre le fait d'accorder 3000 € supplémentaires à COM'DA mais pour accorder 1000 € supplémentaires : 14 voix dont 2 procurations.**

Puis les conseillers concernés par l'attribution d'une subvention dans le cadre de leur fonction au sein de l'une ou l'autre association, quittent la séance au moment du vote.

Concernant les autres subventions (hors COM'DA), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des conseillers restants, et conformément aux précisions apportées :

- **D'ACCORDER les subventions telles que proposées par la Commissions « Vie Associative », puis à la commission « Finances » :**
 - **Associations - article 6574 : 43 750.00€,**
- **D'AFFECTER lesdites subventions en section de fonctionnement et aux comptes tels que détaillés ci-dessus.**

➢ Associations institutionnelles

INSTITUTIONNEL	MONTANT	ARTICLE	VOTE
C.C.A.S	16 000.00	657362	
Ecole élémentaire et maternelle	4 000.00	657361	
A.M.H.R.	1 100.00	6574	
Foyer de la culture	4 500,00	65738	
Bibliothèque centrale	160,00	65738	
G.A.S	1 000.00	65738	
Œuvres sociales des Pompiers	580.00	65738	
Fédération du Bénévolat	50.00	6574	
Mémorial Alsace-Lorraine	100.00	6574	
Relais des Associations	5 000.00	6574	
Association des Maires Ruraux 68	130.00	6574	
Fondation du Patrimoine	160.00	6745	
Divers			
TOTAL	**32 780.00**		

Les conseillers concernés par l'attribution d'une subvention dans le cadre de leur fonction au sein de l'une ou l'autre association, quittent la séance au moment du vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des conseillers restants et conformément aux précisions apportées :

- **D'ACCORDER les subventions telles que proposées par la Commissions « Vie Associative », puis à la commission « Finances » :**

- **Institutionnelles : 32 780,00€,**

- **D'AFFECTER lesdites subventions en section de fonctionnement et aux comptes tels que détaillés ci-dessus.**

3.4. APPROBATION DU BUDGET 2020
2020-DCM-30-06-04

Considérant la présentation du projet de Budget Primitif 2020 et de ses annexes, faite en commission des finances le 23 juin 2020 et se résumant comme suit :

➢ EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes

Chapitre 013 – Atténuation de charges	66 100.00
Chapitre 70 – Vente de produits	44 000.00
Chapitre 73 – Impôts et taxes	1 558 013.00
Chapitre 74 – Dotations, subventions	366 610.00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	91 200.00
Chapitre 76 – Produits financiers	5.00
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	17 345.00
Chapitre 78 – Reprise amortis. Provisions	0
Résultat exercice précédent reporté (002)	233 613.34
Total	**2 376 886.34**

Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	756 740.00
Chapitre 012 – Charges de personnel	916 600.00
Chapitre 014 – Atténuation de produits	0
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	201 340.00
Chapitre 66 – Charges financières	80 000.00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	3 500.00
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	0
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	2 756.34
Chapitre 023 – Virement à section invest.	399 950.00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections	16 000.00
Total	**2 376 886.34**

➢ EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes

Restes à réaliser	969 620.00
Compte 1068 (Excédent de fonctio.)	267 433.27
Chapitre 10 – comptes 10222, 10223 et 10226 (FCTVA et taxe d'aménag.)	254 248.66
Chapitre 13 – Subventions d'invest.	903 304.00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	990 000.00
Chapitre 021 – Virement section fonctio.	399 950.00
Chapitre 024 – Produit des cessions	355 500.00
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections	7 000.00
Total	**4 147 055.93**

Les dépenses

Restes à réaliser	786 990.00
Chapitre 10 – Dotations et fonds d'invest.	5 000.00
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	230 000.00
Chapitre 20 – Immob. incorporelles	6 000.00
Chapitre 21 – Immob. corporelles	313 072.00
Chapitre 23 – Immob. En cours	2 219 400.00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues	136 530.66
Solde d'exécution négatif reporté 001	450 063.27
Total	**4 147 055.93**

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte, à 14 voix pour dont 2 procurations et 4 abstentions dont 2 procurations (H. DEMICHEL, L. LENA, P. MUMBACH, D. STROH), le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme présenté ci-dessus.

3.5. DECISION MODIFICATIVE BP EAU 2020
2020-DCM-30-06-05

Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de modifier des inscriptions budgétaires telles que votées en date du 18 février 2020, pour faire suite à l'observation faite par le Trésor public et anomalies révélées au moment de la prise en charge du budget, selon présentation faite ci-dessous :

Décision modificative n°1					
Budget Annexe EAU 2020					
Section	**Compte**	**Objet**	**Montant BP**	**Mouvement**	**Montant après DM1**
RECETTES EXPLOITATION					
Recettes Exploitation			-	-	-
Total Chapitre			**-**	**-**	**-**
Recettes Fonctionnement			-	-	-
Total Chapitre			**-**	**-**	**-**
Total recettes Exploitation			**107 729,80**	**-**	**107 729,80**
DEPENSES EXPLOITATION					
			-	-	-
CHAPITRE 023		**Virement section investissement**	**60 439,75**	**3 300,0**	**63 739,75**
			-	-	-
CHAPITRE 022		**Dépenses imprévues**	**5 204,05**	**- 3 300,0**	**1 904,05**
Total dépenses Exploitation			**107 729,80**	**-**	**107 729,80**
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
281531		Opérations ordres entre section	14 005,00	2 581,00	16 586,00
CHAPITRE 021		**Virement de la section d'exploitation**	60 439,75	3 300,00	63 739,75
Total Chapitre			-	-	-
Total recettes Investissement			**116 860,35**	**5 881,00**	**122 741,35**
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Immobilisations en cours	2315	Travaux réfection réseau	10 000,00	5 881,00	15 881,00
Total dépenses Investissement			**116 860,35**	**5 881,00**	**122 741,35**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
ADOPTE la décision modificative n°1 au budget annexe « EAU » 2020, ainsi équilibrée.

3.6. RECONDUCTION DU PRET-RELAIS AVEC LA CAISSE D'EPARGNE POUR LE MHA
2020-DCM-30-06-06

Un prêt relais d'un montant de 700 000 € à taux fixe a été conclu le 13 décembre 2018 avec la Caisse d'Epargne pour le Mémorial de Haute-Alsace. La durée du contrat de prêt est de 2 ans et le contrat prend donc fin le 31 décembre 2020.

Considérant le contexte de crise sanitaire actuel et la suspension temporaire des travaux, les subventions ne pourront pas être versées avant la date d'échéance du prêt. Monsieur le Maire demande donc au Conseil de l'autoriser à signer un nouveau contrat de prêt au taux fixe de 0,69 %, qui reportera la date d'échéance au 30 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de reconduction du prêt-relais pour le Mémorial de Haute-Alsace, d'un montant de 700 000 € avec la Caisse d'Épargne.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES GENERALES
2020-DCM-30-06-07

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;
Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;
Considérant que la création d'un emploi permanent de Responsables des Affaires Générales relevant du grade de Rédacteur d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35e) est rendue nécessaire suite à la mutation en interne de l'actuelle Responsables des Affaires Générales, ainsi que pour des raisons de nécessités de service ;
Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1er : À compter du 01/08/2020, un emploi permanent de Responsables des Affaires Générales relevant du grade de Rédacteur/Rédacteur principal 2e classe/Rédacteur principal 1ère classe, est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minutes (soit 35/35e).
Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Finances : préparation et suivi des dossiers de subventions, d'emprunts et de ligne de trésorerie, préparation et suivi de la CCID.
- Ressources humaines : gestion administrative des agents - rédaction d'arrêtés, gestion du plan de formation et des CET, application de procédures (recrutement, liquidation de pension et fin de contrat, maladie ordinaire, accident du travail, maladie professionnelle, positions statutaires), constitution de dossiers d'avancement de grade/promotion interne, suivi des absences.
- Marchés publics : préparation et exécution des marchés.

- Conventions : rédaction et suivi des conventions.
- Sinistres : déclaration et suivi des dossiers de sinistres.
- Affaires juridiques : suivi des dossiers.
- Décisions déléguées au Maire : rédaction des décisions.

Cet emploi est intégré dans le tableau des effectifs de la collectivité territoriale.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire territorial sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.
Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation ;

Dans cette situation, la rémunération de l'agent contractuel de droit public sera fixée par l'autorité territoriale par référence à un échelon du grade.

Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

4.2. APPROBATION VERSEMENT PRIME EXCEPTIONNELLE « COVID-19 » 2020-DCM-30-06-08

Vu le Décret n° 2020-711 du 12 juin 2020, relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Considérant que les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par l'organisme délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public concerné dans la limite des plafonds fixés aux articles 2 et 3 dudit décret, soit 1 000,00€ maximum pour les agents de la Ville concernés ;

Précisant que les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versement sont déterminés par l'autorité territoriale ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité DECIDE l'attribution de la prime exceptionnelle de 1000.00€ dans le cadre de l'épidémie de covid-19, aux bénéficiaires et selon les modalités déterminées par M. le Maire.

5. ADMINISTRATION GENERALE

5.1. ATTRIBUTION BAUX (ANCIENNEMENT STEINLE)

POINT AJOURNE.

5.2. PROPOSITION COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2020-DCM-30-06-09

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une CCID doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2000 habitants.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires sont désignés à partir de la liste des contribuables, en nombre double.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de DANNEMARIE :**

TITULAIRES			
	NOM	Prénom	Adresse
1	GRETER	Catherine	14 B rue Saint-Léonard
2	LAKOMIAK	Evelyne	6 rue de la Frégate
3	PFIRSCH	Frédéric	8 rue de Bâle
4	THIEBAUX	Dominique	3 rue Henri Dunant
5	DZIURDZI	Marie-Laure	6 rue des Coquelicots
6	GAUGLER	Yvan	7B rue des Prés
7	LUTTRINGER	Christian	15 rue de la Frégate
8	GAUTHERAT	Bernard	3 rue des Jardins
9	FRIEDRICH BARRANCA	Agnès	1 rue des Tilleuls
10	FLURI	Laurent	58 B rue de Bâle
11	MULLER	Louis	2 rue des Bleuets
12	SAVIO	Joël	18 rue de Delle
13	CATTACIN	Elisabeth	10 rue de la Largue
14	GARDELLA	Nathalie	5 bis rue de l'Hôpital
15	MOSER	Brigitte	3 rue des Ecoles
16	NUSSBAUMER	Arnaud	6 rue des Fleurs
SUPPLEANTS			
	NOM	Prénom	Adresse
1	HOLLEVILLE	Nicolas	16 rue de Bâle
2	BRANCART	Dominique	3 rue des Bleuets
3	ROTH	Edith	21 rue des Coquelicots
4	GARCIA	Antonia	23 rue de Delle
5	ZANGER	Jocelyne	1 rue des Vergers
6	GRIMONT	Clara	4 rue de la Frégate
7	WALTER	Dominique	1 rue de Bâle
8	MOLINA	Corinne	8 rue de Fulleren
9	SIMET	Luc	1 rue des Gymnastes
10	JUNKER	Frédérique	10 rue du Réservoir
11	HAUSSER	Hubert	30 rue de Bâle
12	HIFFLER	Jean-Marie	41 rue de Bâle
13	AJENJO	Andrès	3 rue des Bleuets
14	DELAFOLIE	Gilles	3 B rue du Bassin
15	PANZONI	Guido	9 rue des Roses
16	FAFFA	Valérie	14 rue du Bassin

5.3. AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES 2020-DCM-30-06-10

VU Le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article R1617-24 ;

CONSIDERANT que l'autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapide et donc plus efficace ;

CONSIDEREANT qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- **d'octroyer** une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuite au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuite qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance ;

- **de fixer** la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026;

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

6. URBANISME

6.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN & COMMERCIAL

Après la présentation de M. Alexandre BERBETT, Maire, le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ HOFFACKER
- ✓ HURLER née BATTO
- ✓ BESSAQUE

7. DIVERS

7.1. INFORMATIONS LEGALES : actes délégués au Maire 2020-DCM-30-06-11

MEMORIAL :

- **Marché public «Tests de perméabilité à l'air – Mémorial de Haute-Alsace (MHA) »**

Monsieur le Maire Paul MUMBACH, avait conclu un marché portant sur des tests de perméabilité à l'air au Mémorial de Haute-Alsace avec la Société ALSATECH, d'un montant de 1740 € TTC.

- **Marché public « Conformation des archives – MHA »**

Monsieur le Maire Paul MUMBACH, avait conclu un marché portant sur la conformation des archives du MHA avec la Société GP ARCHIVES, d'un montant de 3312 € TTC.

- **Marché public « Reprise de câbles de gaines – MHA »**

Monsieur le Maire Paul MUMBACH, avait conclu un marché portant sur la reprise de câbles de gaines du MHA avec la Société MYCO SYSTEMS d'un montant de 4800 € TTC.

- **Marché public « Videoprotection et contrôle d'accès – MHA »**

Monsieur le Maire a conclu un marché portant la reprise de câbles de gaines du MHA avec la Société EIMI ELEC d'un montant de 4299,84 € TTC.

AUTRES :

- **Marché public « Prises de vues aériennes du viaduc »**

Monsieur le Maire Paul MUMBACH, avait conclu un marché portant sur des prises de vues aériennes du viaduc avec la Société DRONE SUPERVISION d'un montant de 1957,20 € TTC.

- **Marché public « Echarpes des élus »**

Monsieur le Maire Paul MUMBACH, avait conclu un marché portant sur la commande d'écharpes pour les nouveaux élus avec la Société DRAGO PARIS, d'un montant de 300 € HT.

- **Marché public « Remplacement de pneu – remorque à eau »**

Monsieur le Maire a conclu un marché portant sur le remplacement du pneu de la remorque à eau avec la Société TOUPNEU ALSACE, d'un montant de 348,19 € TTC.

- **Marché public « Diagnostic - panne de la balayeuse »**

Monsieur le Maire a conclu un marché portant sur un diagnostic suite à la panne de la balayeuse avec la Société EURO MAINTENANCE, d'un montant de 1150,80 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne l'informer que sur les dépenses de plus de 5000 € TTC à l'avenir, afin d'éviter la lourdeur de l'information des marchés de faible montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus soumettre à l'information du Conseil municipal les marchés d'un montant inférieur à 5000 € TTC.

7.2. INFORMATIONS DIVERSES

7.2.1. Fête de la musique

Alexandre BERBETT (AB) : La Fête de la Musique fût une belle réussite malgré l'absence de public direct.

7.2.2. Fête du 13 juillet

AB : En raison de la crise sanitaire, la fête du 13 juillet se fera a minima. Les restrictions sanitaires sont applicables jusqu'au 10 juillet. La Préfecture ne sait pas quelles seront les restrictions après cette date. Le rassemblement de plus de 10 personnes sur l'espace public demeure donc interdit.
Le Maire sera accompagné d'un ou deux adjoints, d'un porte-drapeau, d'un représentant des anciens combattants et il y aura un dépôt de gerbe au monument. Monsieur le Maire espère que la cérémonie du 11 Novembre pourra être mieux organisée, s'il n'y a pas de deuxième vague du virus.

7.2.3. Commission communication

Nicolas HOLLEVILLE (NH) : présentation rapide du compte-rendu de la Commission communication : Nous avons reçu Mme Karine HUCK, la graphiste qui travaille sur le Parenthèse et Le Lien) ; nous souhaitons continuer de collaborer avec elle.

AB : je tiens à saluer les adjoints et les conseillers délégués qui ont contribué à la confection du Bulletin municipal en un temps record.

NH : avec Mme HUCK, nous avons évoqué une refonte des supports de communication : de nouveaux formats seront édités (en carré pour Le Lien et en format allongé pour le Parenthèse).

Nous demandons également à Mme HUCK de travailler sur une Charte graphique unifiée pour l'ensemble de la commune.
Nous avons présenté la page Facebook de la Commune qui a été créée au début du mois et nous vous invitons à la consulter.

Nous avons évoqué l'application Infos commune ; nous avions demandé un devis pour changer d'application et nous en avons reçu un à 14 000 € TTC. Nous avons donc refusé l'offre et décidé de rester avec l'application actuelle. Cependant, elle est insuffisamment exploitée.

Le site internet contient quant à lui beaucoup d'informations mais est difficiles d'accès ; l'architecture du site n'est plus adaptée, une refonte du site internet est envisagée et nous travaillons sur la portabilité du site.

Une question se pose : nous allons conserver le nom du Lien mais peut-être changer le nom du Parenthèse Plusieurs propositions ont émané ; nous attendons la décision de la Commission communication, après intégration des membres extérieurs. Un compte-rendu plus détaillé sera communiqué par la suite.

Frédéric PFIRSCH : il faut également parler des cartes postales.

NH : oui, nous allons remettre en circulation les cartes postales en profitant notamment de l'ouverture du Mémorial.

7.2.4. Autres

NH : nous remercions Sylvie SCHILLING et Emilie VONFELT pour leur aide relative à la préparation du budget dans un délai très court.

AB : nos remerciements vont également à l'équipe municipale pour la confection du budget, ainsi qu'aux membres de la Commission finances.

M. le Maire remercie l'assemblée et lui donne rendez-vous le 21 juillet pour le prochain conseil.

Le Conseil d'Administration du CCAS pour son installation aura lieu le 23 juillet à 18 heures.

L'Assemblée Générale du Foyer aura lieu le 8 juillet pour la passation de pouvoir d'Alexandre BERBETT qui quitte ses fonctions de Président.

La réunion d'installation de la CCSAL devrait avoir lieu le 9 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé et les Conseillers ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Dannemarie, le 1er juillet 2020

Le Maire :
Alexandre BERBETT

TABLEAU DES DELIBERATIONS

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance

2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent

3. BUDGET/FINANCES
3.1. Additif DCM indemnités – fixation date d'effet
3.2. Vote des taux d'imposition
3.3. Approbation attribution subventions
3.4. Approbation du budget 2020
3.5. Décision Modificative BP Eau 2020
3.6 Reconduction du prêt-relais avec la Caisse d'Epargne pour le MHA

4. RESSOURCES HUMAINES
4.1 Modification du tableau des effectifs : création d'un poste de Responsable des Affaires Générales
4.2. Approbation versement prime exceptionnelle « COVID-19 »

5. ADMINISTRATION GENERALE
5.1. Attribution baux (anciennement Steinlé)
5.2. Proposition Commission Communale des Impôts Directs
5.3. Autorisation permanente et générale de poursuites

6. URBANISME
6.1. Droit de préemption urbain

7. DIVERS
7.1. Informations légales : actes délégués au Maire.
7.2. Informations diverses.

N°	***NOM PRENOM***	*Présent*	*Absent*	***Procuration A***	***SIGNATURE***
1	BERBETT Alexandre	X			
2	GRETER Catherine	X			
3	HOLLEVILLE Nicolas	X			
4	LAKOMIAK Evelyne	X			
5	THEVENOT Sylvain	X			
6	BOILLAT Céline	X			
7	BRANCART Dominique		X	***/***	
8	DZIURDZI Marie-Laure	X			
9	DION Eric	X			
10	THIEBAUX Dominique		X	**GRETER Catherine**	
11	ROTH Edith	X			
12	PFIRSCH Frédéric	X			
13	GRIMONT Clara	X			
14	BENNATO Kévin	X			
15	SCHNOEBELEN Marion		X	**BERBETT Alexandre**	
16	MUMBACH Paul	X			
17	LENA Laurette	X			
18	STROH Dominique		X	**MUMBACH Paul**	
19	DEMICHEL Hugues		X	**LENA Laurette**	